



Jeanne d'Arc

le procès de Rouen

Lu et commenté par Jacques Trémolet de Villers

présenté par Danièle Masson

Jeanne d'Arc est un personnage historique exceptionnel. Ce soldat, général d'armée, fait partie de notre patrimoine national, il ne doit pas être occulté ; et cette surrection de la société civile, qui s'impose au politique, ne doit pas scandaliser. Que l'église catholique en ait fait une sainte, non seulement ne change en rien au devoir de transmettre, mais ajoute à sa dimension épique une dimension spirituelle qui, toute deux unis, confèrent à cette Histoire son envergure civilisationnelle.

Une laïcité absolutiste conduit trop souvent à séparer les trois parties intégrantes de la civilisation française, elle-même constitutive de la Civilisation universelle. *Le politique*, auquel se rattache la défense de la patrie-nation, ne doit pas être radicalement séparé mais distingué de sa dimension *spirituelle* avec laquelle il est en relation intime. Cette relation s'établit par un *culturel* authentique, c'est-à-dire ni proprement politique ni proprement religieux, mais produit par ces deux pôles de notre existentiel qui s'y abreuvent et le nourrissent. C'est ce à quoi excelle cet ouvrage.

Écrit par un avocat qui, en tant que tel, appartient au moyen-terme, ce livre s'attache à la propagation de notre héritage sur nos trois strates existentielles que sont *le temporel* et *le spirituel* unis par *l'intellectuel*, c'est-à-dire les deux pôles *politique* et *religieux* réunis par *la société civile*.

Ce "procès de Rouen" s'adresse donc d'abord à ceux qui ont pour tâche d'enseigner et d'influencer. Lire et faire lire ce bel ouvrage répond magistralement à cet impératif de la transmission.

MM

En nous offrant le texte in extenso du procès de Rouen et son commentaire, réplique par réplique, maître Trémolet de Villers revient à ses premières amours. À dix-neuf ans, confie-t-il – l'âge de Jeanne au bûcher – il avait été fasciné par cette jeune fille lumineuse, « solaire », dit-il, « chef-d'œuvre

de la création ». Et c'est sous le signe de la beauté et du miracle que ce livre nous arrive, avec sa somptueuse couverture rouge garance, et l'image de la tapisserie « Le Dais de Charles VII », avec ses deux anges aux couleurs des armes de France, qui descendent du Ciel pour couronner le roi.

Les Belles Lettres



On s'attendait au regard distancié de l'avocat – Trémolet relit le procès en chroniqueur judiciaire – on découvre qu'il est inséparable de l'empathie pour « la plus pure et la plus belle figure du laïcat chrétien ». S'il rend contagieuses son émotion et son admiration, il éclaire aussi la stratégie des juges, le système de défense de Jeanne, qu'une lecture cursive du procès, ne suffisait pas à déchiffrer.

Jeanne en procès

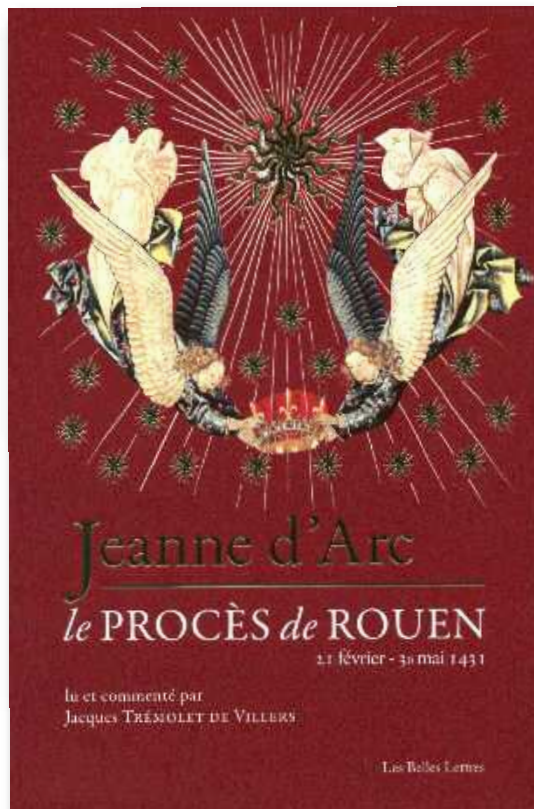
Jeanne en procès : c'est la première fois dans l'histoire, dit l'auteur, que le vainqueur juge le vaincu. Jeanne, sans avocat, face à l'évêque Cauchon et des docteurs en sacrée théologie, face à une foule anglophile, ne sachant que tardivement les attendus du jugement – « je ne sais sur quoi vous me voulez interroger » - tient si bien tête que, moins d'un mois après le début du procès, les audiences ne seront plus publiques, mais en prison, comme si les juges craignaient qu'elle ne gagne l'opinion, même anglaise.

« Le ton d'un procès, son style, son tempo se jouent dès l'ouverture ». C'est en cela que le déroulement du procès ressemble à celui d'une tragédie grecque : tout est joué d'avance. La volonté des juges payés par

l'Angleterre, les défis de Jeanne, malgré le revirement tout provisoire d'une abjuration non consentie, conduisent inéluctablement

à la mise à mort. Mais la remarque de l'auteur a aussi un autre sens. Dès le début, le vainqueur, c'est Jeanne. Elle « subvertit l'institution » parce qu'elle « fixe elle-même le cadre du procès », gagne la « bataille du serment » en refusant de révéler les secrets entre elle et le roi et entre Dieu et elle, et de dire la vérité dans les domaines qui ne touchent pas la foi et la discipline commune de l'Église. Ses répliques cinglantes – « passez outre ; ce n'est pas du tout de votre

procès ; je n'accepte pas du tout cette défense » - sonnent comme autant de victoires de cette fille qui « conduit l'interrogatoire comme elle conduit les batailles ». Ce « général quatre étoiles qui, à dix-sept ans, disposait d'un corps d'armée de 10 000 à 12 000 hommes », est, à la guerre comme au procès « stratège, tacticienne », a le même « coup d'œil », le même « goût de l'offensive ». L'avocat, qui s'y connaît, admire « la performance physique et intellectuelle » de cette fille de dix-neuf ans, seule au procès, « entravée la nuit par une barre de bois, chaînes aux pieds, gardée à vue jour et nuit par des soldats ennemis ».





Avocat des « voix »

Aux yeux du lecteur chrétien, Jacques Trémolet de Villers fait œuvre missionnaire ou d'évangélisation, en se faisant, en quelque sorte, l'avocat des « voix » de Jeanne. Un historien rationaliste voudrait les réduire à une motion intérieure, l'avocat montre « l'évidence gravée dans un procès-verbal d'interrogatoire ». Quand elle quitte Domrémy, Jeanne ne sait ni lire, ni écrire, et n'a reçu aucune éducation littéraire. Or ses répliques au procès illustrent « le chef-d'œuvre le plus pur de la langue française ». Pourquoi, sinon parce que ses « Conseils du Ciel » l'éduquent eux-mêmes, en « cette voix, dit-elle, belle et douce, et humble, et qui parle langage de France ».

Ces voix, dit-elle encore, « l'aident à se gouverner ». « La voix de Dieu n'est pas impérative mais auxiliatrice », souligne le commentateur. D'ailleurs Jeanne se gouverne parfois sans ou même contre ses voix : ainsi lorsque détenue dans la tour de Beaurevoir, elle tente de s'évader en sautant de la tour, malgré les défenses réitérées de ses saintes. Mais la nature commande alors : « je n'y tenais plus ».

Jeanne interprète parfois ses voix à contresens : elles lui ont promis « grande victoire », elle n'y voit pas le sacrifice du bûcher, et que la gloire, comme pour le Christ, passe par la croix, mais elle s'attend à « être délivrée par grande victoire », car sa mission terrestre n'est pas terminée : « il faudra bien un jour que je sois délivrée ».

Il arrive que « le Conseil des Saintes » « entre dans la procédure » : « Voulez-vous avoir conseil avec vos saintes pour recevoir

habit de femme ? » demande Cauchon : il prend au sérieux celles qu'il appelle par ailleurs illusions ou suggestions diaboliques.

Naturellement surnaturelle

Par les défaillances de Jeanne soulignées par l'auteur, nous comprenons que les interventions surnaturelles n'ont pas chez elle supprimé la nature : elle est fille d'assaut, mais elle tient à la vie, veut gagner du temps, demande des délais, d'être conduite devant le Pape, et devant le Concile de Bâle. Elle tente de s'évader physiquement de sa prison, et en déjouant les pièges des juges avec « la légèreté de l'alouette » qui s'échappe par le haut. Et c'est peut-être ce qu'a voulu signifier Jean Anouilh dans *L'alouette*, où Jeanne, son personnage, échappe à la mort, ou bien a-t-il songé que pour le lecteur et le spectateur, elle est à jamais celle par qui le roi Charles VII fut sacré à Reims.

Quand elle comprend qu'elle n'échappera pas au bûcher, Jeanne a des accents bouleversants – et le lecteur songe à ceux de François Villon : « Hélas ! me traite-t-on ainsi horriblement et cruellement, qu'il faille que mon corps net et entier, qui ne fut jamais corrompu, soit aujourd'hui consumé et brûlé en cendres ! »

Jeanne est sainte, mais naturellement surnaturelle, d'une « spiritualité saine, simple, terrestre ». Son « sacrifice, son détachement, sa douleur sont contenus mais pas soulignés ». Au contraire de Simone Weil dont Gustave Thibon disait qu'« elle n'était pas détachée de son détachement » ; c'est toute la différence avec la sainteté. Cette sainte,



qui n'est pas une sainte de vitrail, aime rire aussi. Ses répliques insolentes aux questions saugrenues des juges – « Saint Michel était-il nu ? – Croyez-vous que Notre Seigneur n'ait pas de quoi le vêtir ? » - lui attirent le réquisitoire d'Estivet propre à ridiculiser son auteur : « A dit Jeanne à son procès moult plaisanteries et insolences qui ne sont pas décentes dans la bouche d'une sainte femme ».

Des sommets de violence

On peut faire une lecture plus « moderne » du procès et de son commentaire, et c'est là toute l'originalité de Jacques Trémolet de Villers : voir en Jeanne la figure insurpassable du laïc chrétien.

La face très sombre du procès de Jeanne, ce sont ses juges qui nous la donnent. Cette fille solaire, déclarée entre autres, « sorcière, pseudo-prophétesse, invocatrice des esprits malins », et montant au bûcher coiffée d'une mitre d'infamie devenue mitre de gloire, où on lisait « hérétique, relapse, apostate et ydolâtre », cela a quelque chose de sur-réaliste. « L'évangile selon Pilate » - l'expression est de Péguy – révèle des juges félons, évêque et Université de Paris faiseuse de papes et de rois, « vendus à l'étranger qui campe sur le sol de France ». L'intérêt du commentaire vient de l'avocat et du chrétien. Trémolet montre que, le dossier étant vide, les juges grossissent des détails qui occupent toute la scène : l'habit d'homme, l'assaut contre Paris un jour de fête chrétienne, et tentent de la piéger avec ses propres paroles : la tentative d'évasion qu'elle reconnaît devient un crime d'hérésie

puisqu'elle est prisonnière d'Église. De même les « docteurs » se servent de ses propres paroles pour accuser le Christ de blasphème, et parce que son dossier est vide, ils inventent des détails ou de fausses déclarations. La petite bergère qui n'a pas souvent gardé les moutons est « la figure féminine du Christ, le Bon Pasteur ».

« Les soixante-dix articles sont d'une incroyable violence », écrit Jacques Trémolet de Villers. Deux caractéristiques donnent à ce procès quelque chose à la fois d'universel et d'unique.

Comme dans les procès idéologiques – et les procès de Moscou en sont un exemple privilégié – la mort ne suffit pas aux juges. Il leur faut déconsidérer l'accusée, et donc le roi de France, et provoquer son adhésion à sa condamnation. L'abjuration relève de cette stratégie.

Mais ces juges sont d'Église. Et, si Jeanne ne se soumet pas à eux, ils la menacent, non seulement du feu temporel, mais du feu éternel. Elle risque, par sa désobéissance, lui disent-ils, d'« élire la voie d'éternelle damnation ». Pour cette fille amoureuse de la vie et de son Dieu qui, par la médiation de ses voix, lui promet le Paradis, ce chantage au salut éternel atteint des sommets de violence inaccessibles aux procès politiques.

L'incarnation du laïc catholique

Et c'est là que Jeanne gagne sa dernière bataille. Désobéissance à l'Église ? On connaît sa réplique : « M'est avis que c'est tout un de Notre Seigneur et de l'Église ». C'est la première étape. La seconde, c'est sa réplique à l'évêque qui la somme d'être



« sujette à l'Église sur la terre » - « Oui, Notre Sire premier servi ». Trémolet commente le « sens prophétique » de ce cri : le chrétien est libre à l'égard d'une puissance spirituelle au service d'un pouvoir politique illégitime. Troisième étape : à la question réitérée de l'évêque « voulez-vous vous soumettre à l'Église ? » elle répond par une question suivie d'une affirmation qui conjugue courage et lucidité : « Qu'est-ce que l'Église ? Quant à ce qui est de vous, je ne veux pas me soumettre à votre jugement, parce que vous êtes mon ennemi capital ». Ses juges opèrent la confusion du spirituel et du temporel, ou plutôt font du spirituel l'alibi du temporel. Elle obéira à l'Église du Ciel – l'Église triomphante – sans désobéir à l'Église de la terre – l'Église militante – parce que ses juges ne sont pas d'Église.

Jeanne modèle du laïcat catholique ? On pourra objecter à Jacques Trémolet de Villers que Jeanne est trop exceptionnelle pour être un exemple à imiter, et que, dans le cadre du procès, la doctrine de la distinction des deux pouvoirs est biaisée puisque les juges félons n'incarnent pas une authentique puissance spirituelle.

La requête finale de l'auteur n'est pourtant pas une boutade ; que Jeanne soit déclarée Docteur de l'Église. Elle en remonte aux docteurs qui ne savent pas « comment ça se passe dans la Cour céleste ». Elle dessine la légitime autonomie de l'ordre politique. « Heureux les artisans de paix », dit l'Évangile. Mais au roi piégé par une fausse diplomatie, elle réplique : « Vous aurez la paix à la pointe de la lance ».

Entre Dieu et le roi, elle est médiatrice. On connaît le triple mouvement : 1- « Sire, donnez-moi votre Royaume ». 2 - Écrivez : « Jeanne donne le royaume à Jésus-Christ ». 3 - « Jésus-Christ rend le royaume à Charles pour qu'il l'ait en commende ». Il n'y a pas là séparation, mais distinction du spirituel et du temporel, à l'intérieur d'un ordre naturel et divin.

Le procès s'achève. « Évêque, je meurs par vous », s'écrie Jeanne à Cauchon, qui en a peut-être deviné l'issue : « Cauchon eut peut-être le pressentiment que le procès de canonisation de l'accusée commençait à Rouen ».

Sur la place du Vieux marché, un 30 mai, Jeanne va mourir brûlée vive. Le commentaire, si riche d'enseignement, se fait sobre et lourd d'émotion contenue : « Il était environ l'heure de midi, presque au temps de l'été, très loin de maison de son père ».

Danièle Masson

